

VOTRE NEWSLETTER

ACTUALITÉS CHASSE - JUIN



Chasse

Dès le 30 juin, ce sera la fin de validité de votre permis de chasser...

Pensez à valider votre permis de chasser pour la saison 2021/2022 et à renouveler votre assurance chasse !

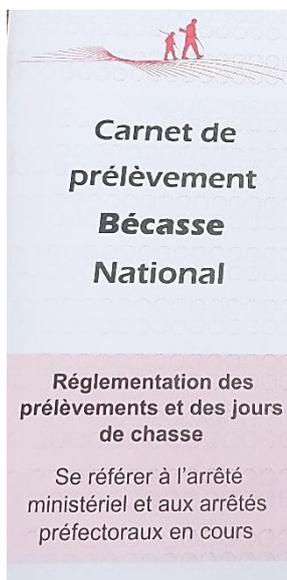
Munissez-vous de votre volet de validation de l'année précédente (le cas échéant) et de votre carte bancaire, puis connectez-vous sur le site : www.permisdechasser41.fr

Pour les petits nouveaux, le dossier papier accompagné du CERFA de demande d'inscription au permis de chasser se trouve sur notre site internet <https://www.chasseurducentrevaleloire.fr/fdc41/permis-de-chasser/>

Veuillez prendre soin de remplir CORRECTEMENT le document Cerfa et fournir TOUTES les pièces nécessaires à votre dossier.

Validation permis par internet

A compter de ce jour, vous pouvez souscrire en ligne sur notre site internet votre validation de permis de chasser et votre assurance chasse pour la saison 2021-2022 !



Nous vous rappelons que le retour du carnet est obligatoire pour en obtenir un l'année suivante, même sans prélèvements !

Chaque chasseur sera titulaire d'un seul carnet de prélèvement Bécasse pour la saison. Le tir de la Bécasse sans disposer de ce carnet est interdit.

Pour le carnet de prélèvement, 2 supports sont proposés :

- Un carnet de prélèvement « papier » identique aux années précédentes.
- Un carnet de prélèvement « numérique » via l'application Chassadapt.

Calendrier Formations

COUPON D'INSCRIPTION (à retourner à Fédération des Chasseurs - BP 30068 - 41353 VINEUIL Cedex)

Nom/Prénom	
Adresse	
Mail et téléphone ☎	
	
Cocher selon vos choix :	Dates prévues en 2021	Coût
<input type="checkbox"/> Permis de chasser	1 jour (8h30/18h) : nous consulter - des formations sont organisées tout au long de l'année, en fonction du nombre d'inscrits	FDC41 : 25€ + ONCFS : 46€ (mineurs : 31€)
<input type="checkbox"/> Piégeage	Mercredi 06/10 et mercredi 13/10 2021	10€
<input type="checkbox"/> Gardes particuliers	2 jours (8h45/18h) : Mardi 19 et mercredi 20/10/2021	60€
<input type="checkbox"/> Venaison	½ jour (9h00/12h30) ou (14h00/17h00) : Mardi 05/10/2021	15€
<input type="checkbox"/> Chasse accompagnée	Mardi 06/07/2021 et vendredi 27/08/2021	

N'hésitez pas à contacter la FDC41 par téléphone au 02 54 50 01 60 ou par mail à l'adresse fdc41@wanadoo.fr !

Muntjac

Pour rappel, la destruction du Cerf Muntjac de Reeves est autorisée sur l'ensemble du département de Loir-et-Cher pour tous les détenteurs d'un permis de chasser validé, sur les territoires pour lesquels ils ont le droit de chasse, **du 1er juin 2021 au 31 mars 2022** !

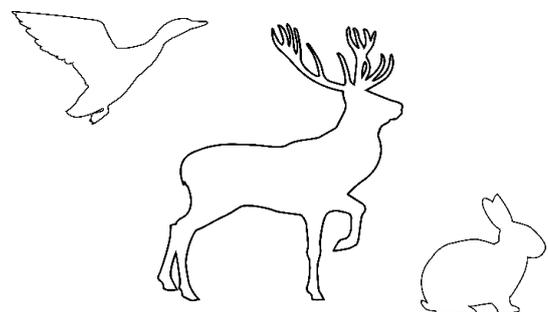
[En savoir plus](#)



Dates

Retrouvez toutes les dates d'ouverture et de fermeture par espèces sur notre site internet !

<https://www.chasseurducentrevalde Loire.fr/fdc41/ouvertures-fermetures-chasse>



Acquisition d'un drone thermique

Nous avons récemment acquis un **drone thermique dans le cadre de l'éco-contribution**. L'occasion notamment de survoler les plateformes de nidification de cigognes posées quelques mois plus tôt.

En partenariat avec la LPO, cette action avait pour but d'attirer cette espèce protégée au sein de notre département. Nous espérons que cela se produira l'année prochaine !

Pour rappel, les cigognes apprécient la hauteur et un environnement bien dégagé autour de leur nid pour faciliter leur envol & leur atterrissage mais également pour des raisons de sécurité vis-à-vis des prédateurs.



Sanitaire



Comment déclarer son centre de collecte ?

◆ Sans numéro de SIRET

Pour les associations/sociétés de chasse ne disposant pas de N° de SIRET, la déclaration peut se faire en adressant le Cerfa 13984 directement à la DD(ec)PP du département.

◆ Avec numéro de SIRET

Pour les associations/sociétés de chasse disposant d'un N° de SIRET, la déclaration d'activité peut se faire en complétant le formulaire accessible via le site « Mes démarches » du ministère de l'agriculture.



[En savoir plus](#)

Maladie d'Aujeszky

Des cas de maladie d'Aujeszky chez les chiens de chasse sont régulièrement rapportés, en lien avec la circulation du virus chez les sangliers sauvages. Ces dernières années, la tendance semble être à une augmentation de la déclaration des cas. Cette maladie suscite de nombreuses demandes de vaccination des chiens des chasseurs de sangliers.

Cependant il n'existe pas de vaccin ayant une autorisation de mise sur le marché pour cette espèce. Dans un tel contexte, la vaccination doit être portée par les vétérinaires qui en endossent alors la responsabilité.



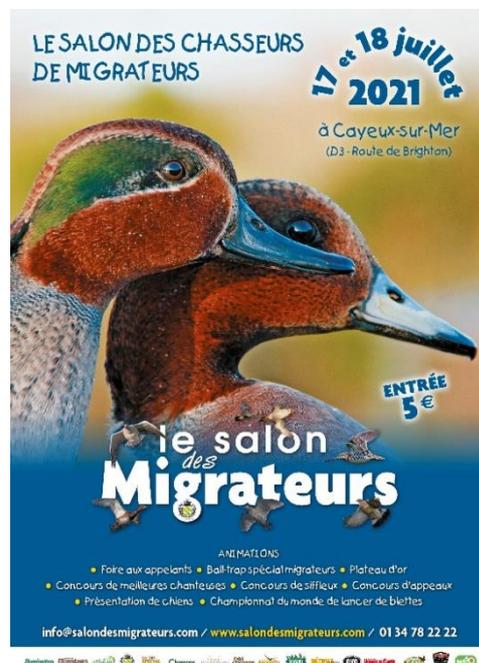
[Télécharger la fiche récapitulative](#)

Salon des migrateurs

N'oubliez pas, **Les 17 et 18 juillet prochain**, la dixième édition du **Salon des Migrateurs** à Cayeux-sur-Mer, dans la Somme (80) !

En 2019, 10 000 visiteurs ont arpenté les allées du Salon et les 75 stands. De nombreuses associations liées au gibier migrateur y étaient présentes. Les heureux visiteurs ont pu profiter de la plus grande foire aux appelants de France, des présentations de chien, le ball-trap spécial migrateurs et son plateau d'or et des nombreuses animations comme le Championnat du Monde de lancer de blettes, les concours de « siffleux », d'appeaux, de la meilleure chanteuse... 🤗

[En savoir plus](#)



Aménagements



Nous venons de recevoir un **nouveau paillage éco-conçu, composé de fibres capillaires** (cheveux et laine de mouton) ! Et oui !

[Capillum](#), première filière de recyclage et valorisation de cheveux en France, s'engage pour faire des cheveux une ressource et non un déchet afin de préserver l'environnement.

Premiers en Loir-et-Cher à tester ce nouveau paillage issu de matériaux innovant, il est prêt à l'emploi, biodégradable et utilisable en agriculture biologique. Il est également conditionné uniquement avec des matériaux recyclables et facilement découpable.

◆ Pour en savoir plus, découvrez le site internet de Capillum : <https://www.capillum.fr/...>

Malzoné

Beau doublé d'observations sur la réserve de chasse et de faune sauvage de Malzoné, par piège photo en mai dernier 🤗
En premier plan, une femelle Morillon avec marque nasale capturée au nid en 2020 sur la réserve, ainsi qu'un mâle de Nette rousse beaucoup plus rare en période de reproduction en Sologne !



Retrouvez toute l'actualité de la chasse en Loir-et-Cher sur :

- Notre site internet : www.chasseurducentrevalde Loire.fr/fdc41
- Notre Facebook : <https://www.facebook.com/Chasse41>
- Notre Instagram : https://www.instagram.com/fdc_41/